

**Séance publique du 17 octobre 2005**

**Délibération n° 2005-3000**

commission principale : finances et institutions

objet : **Réalisation d'emprunts pour le financement des équipements du budget principal et des budgets annexes**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les communautés urbaines de France sont des investisseurs de premier rang. Regroupées en association, l'Association des communautés urbaines de France (Acuf), elles ont cherché à diversifier leurs sources de financement et ont émis, en 2004, un emprunt de 106 M€ sur le marché obligataire.

Il s'agissait, par cette émission, de rendre accessible le financement des Communautés urbaines aux investisseurs, institutionnels ou particuliers.

Compte tenu du succès rencontré par cette opération auprès des investisseurs et pour renforcer le positionnement des Communautés urbaines dans le recours au financement direct, ces dernières mettent en œuvre une nouvelle émission obligataire, pour un montant minimum de 103 M€.

La communauté urbaine de Lyon, marquant sa solidarité au sein de l'Acuf avec les autres Communautés urbaines, s'engagerait à nouveau, en 2005, pour 10 M€.

Par délibération n° 2004-2362, en date du 13 décembre 2004, le conseil de Communauté autorise monsieur le président à solliciter des établissements prêteurs la totalité des emprunts à réaliser en euros pour assurer, en 2005, la trésorerie et les moyens de paiement du budget principal et des budgets annexes.

Cette délégation est trop restrictive et insuffisante pour la réalisation d'emprunts obligataires. Il est proposé de la compléter en autorisant monsieur le président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus pour chacun des budgets et à signer, à cet effet, les actes nécessaires ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus par le budget principal et les budgets annexes et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,